

Projet d'exploitation du sel du lac Assal sur la bonne voie

Le Président de la République, M. Ismail Omar Guelleh, s'est rendu dimanche 1^{er} mars 2009 au lac Assal pour s'enquérir de l'état d'avancement du projet industriel et commercial du sel.

Le Président de la République s'est dans la foulée, rendu sur le site d'exploitation du sel où il a pu notamment écouter les explications du PDG de Salt investment SA, M. Ali Guelleh.

Un consortium composé d'investisseurs nationaux et internationaux, Salt investment SA compte procéder au traitement, au raffinage, au stockage et à la commercialisation du sel du lac Assal, un vaste gisement naturel d'une superficie d'environ onze milles hectares.

Toujours dans le cadre de sa visite d'inspection, le chef de l'Etat s'est également rendu sur le site du futur quai minéralier du lac Assal dont la première pierre a été posée en janvier 2008.

D'une envergure de 70 millions de dollars, ce chantier financé par des privés américains et espagnols est destiné à l'extraction et à l'exportation du sel présent en grande quantité dans ce bassin d'effondrement géologique.

Rappelons que le gouvernement djiboutien avait signé, en 2008, avec la société Salt Investment SA, une convention de concession de l'exploitation du sel du Lac Assal.

C'est dans cette optique que les promoteurs prévoient la mise en exécution d'un projet industriel et commercial d'envergure sur le site du lac Assal et du Goubet par la construction, l'installation et l'exploitation d'unités industrielles complètes pour l'exploitation du sel, ainsi que toutes les installations annexes, telles qu'une centrale électrique, une usine de dessalement d'eau de mer, des zones de stockage et un port.

La réalisation de la première phase, estimée à 12 milliards francs Djibouti, de ce projet hautement stratégique pour le développement économique et social de notre pays, va permettre la création d'environ 200 emplois dans la zone du lac Assal avec comme objectif une production de six millions de tonnes.

La réalisation de ce projet permettra dans une seconde phase l'implantation de divers industries de dérivés du sel tels que la fabrication de détergents, d'acides caustiques et de chlore et doter notre pays d'un tissu industriel moderne et viable tout en respectant les exigences de la préservation de l'environnement.

Ce projet s'insère dans le cadre d'un vaste programme d'activités visant à transformer la région du lac Assal en un Pôle de développement économique regroupant des activités extractives et de transformations des ressources naturelles et disposant de toutes les infrastructures nécessaires à ces activités.